

# Plan Protection Art

Le choix de votre assureur est primordial pour la pérennité du patrimoine dont vous avez la charge



VOTRE CONSEILLER



GENERALI assurances iard

Société anonyme d'assurances au capital de 53 193 775 EUR entièrement versé - Entreprise régie par le Code des Assurances - 552 062 663 RCS PARIS  
Siège Social : 7 Boulevard Haussmann 75456 PARIS CEDEX 09 - Téléphone : 01 58 38 40 00 - Télécopie : 01 58 38 40 05  
[www.assurances.generali.fr](http://www.assurances.generali.fr)

Ref. M5009 - Juillet 2005 - Document non contractuel - Photo : Mathieu Lombard - Collection Château de Cheverny - Réalisation PAO



# Passion partagée Passion protégée

Votre profession est passionnante. Plus qu'un métier, elle est une vocation. Vous préservez notre patrimoine culturel, historique et artistique, et l'ouvrez au plus grand nombre.

Ces dernières années, d'importants investissements, tant en volontés que financiers, ont souvent rendu ces lieux d'exposition encore plus exceptionnels. L'intérêt croissant des visiteurs, séduits par la présentation attrayante de vos collections, en est la parfaite illustration.

Vous conservez notre mémoire. Mais vous devez également la protéger. Or, vous connaissez la difficulté de reconstituer une collection après un incendie, un vol ou un dégât des eaux. Crédits, mécènes ou donations sont souvent difficiles à trouver. Dans ces conditions, seul un contrat d'assurances adapté vous apporte la solution. L'indemnité versée par l'assureur vous permet en effet d'agir rapidement après un sinistre.

Pour vous prémunir contre ces difficultés, nous avons conçu pour vous des solutions concrètes, parfaitement adaptées aux spécificités de votre profession : PLAN PROTECTION ART.



## Une protection optimale

**VOUS CHOISISSEZ VOUS-MÊME LES GARANTIES QUI VOUS CONVIENNENT :**

- “Tous risques” : vous bénéficiez d'une garantie contre tous types d'événements accidentels. C'est la formule la plus complète.
- “Multirisque” : vous êtes protégé en cas d'incendie, dégâts des eaux, vol, vandalisme, tempêtes ou bien catastrophes naturelles.
- Vous pouvez également créer votre propre contrat “à la carte”.

**NOUS ADAPTONS LES GARANTIES À VOS BESOINS :**

Nous vous proposons un ensemble de garanties spécifiques vous permettant de personnaliser votre couverture.

- Transport : pour garantir vos expéditions et envois en France ou à l'étranger.
- Expositions : pour couvrir les manifestations et expositions auxquelles vous participez ou que vous organisez.
- Objets confiés à des tiers (restaurateurs, experts...).
- Bris, casse et détérioration des objets de nature cassante.

Lors de prêts ou d'expositions, nos garanties peuvent s'appliquer :

- Aux objets que l'on vous prête ou que vous prêtez temporairement ou de façon semi permanente.
- Aux expositions itinérantes.
- Aux expositions ponctuelles organisées dans vos locaux.

La garantie dite “clou à clou” assure toutes les opérations de montage, démontage, transport et séjour des objets (en France et à l'étranger).

**VOUS FIXEZ VOUS-MÊME LE MONTANT DES GARANTIES**

- 100 % des valeurs, ou pour un pourcentage fixe de l'ensemble de la collection.
- Aux capitaux que vous avez choisis pour chacun des objets.
- Pour un capital déterminé en “premier risque”. Celui-ci peut être différent pour chaque risque (par exemple, 75 % des valeurs pour l'incendie, et 50 % ou 25 % pour le vol et les dégâts des eaux).
- Une partie désignée de la collection.
- En “Tous Risques” sur certains objets ou seulement pour des risques définis sur d'autres.
- Avec possibilité de garantir exclusivement les frais de restauration.

Vous choisissez toujours selon vos souhaits et votre budget.



## Une assistance 24 heures/24

Un sinistre peut arriver à tout moment. Il est donc indispensable que vous puissiez compter sur un soutien 24 heures/24, 7 jours/7.

Quelles que soient les garanties choisies, vous bénéficiez d'un **service d'assistance** rapide, sûr et performant, pour vous aider, entre autres, dans les mesures conservatoires à prendre, les déclarations à effectuer.

- L'organisation et la prise en charge d'un gardien des locaux sinistrés pendant 7 jours.
- La prise en charge des frais de clôture provisoire (selon conditions du contrat).
- Une aide de recherche des objets d'Arts volés.  
Nous avons participé à la création de “ARGOS BIENS DU PATRIMOINE”, une organisation indépendante qui travaille en collaboration avec l'Office Central de lutte contre le trafic des Biens Culturels (OCBC), la gendarmerie, la police, la justice, les douanes et Interpol...
- Des contacts auprès des spécialistes pour vous aider dans l'établissement des inventaires et des photos de qualité.



## Des professionnels à votre écoute

Notre rencontre avec le monde de l'art et de la culture est très ancienne. Pour nous aussi, elle est devenue aujourd'hui une passion et une véritable vocation. Elle nous a permis de développer des liens étroits avec les professionnels les plus compétents, et de bien connaître les spécificités de votre métier.

La prévention est primordiale. Vos collections sont par définition uniques et donc irremplaçables. Vous devez les protéger efficacement. Nous vous conseillons les meilleurs moyens pour préserver ces biens uniques des incendies, vols, dégâts des eaux, et autres dommages accidentels.

Notre approche va bien au delà du contrat d'assurances lui-même. Nos priorités aujourd'hui sont claires : vous écouter, et comprendre vos besoins.